

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.11.2020	9h14	20.210	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes PopVertsSol et socialiste

Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (Début du congé maternité)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi sur le statut de la fonction publique (LSt), du 3 mai 1995, est modifiée comme suit :

Art. 74, alinéa 1

¹En cas de grossesse, un congé de quatre mois est accordé à la mère avec le maintien du traitement. Le congé débute le jour de l'accouchement.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.
²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le _____ Au nom du Grand Conseil : _____
Le président, *La secrétaire générale,*

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Sera Pantillon

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Clarence Chollet	Sarah Blum	Doris Angst
Christine Ammann Tschopp	Florence Baldacchino	Théo Bregnard
Richard Gigon	Brigitte Neuhaus	Xavier Challandes
Johanna Lott Fischer	Veronika Pantillon	Laurent Debrot
Daniel Ziegler	Cédric Dupraz	Armin Kapetanovic
Zoé Bachmann	Sébastien Frochaux	Philippe Weissbrodt
Brigitte Neuhaus	Daniel Sigg	Diego Fischer
François Perret	Gabrielle Würigler	Jean-Luc Naguel
Numa Glutz	Sven Erard	Jonathan Gretilat
Martine Docourt Ducommun	Romain Dubois	